

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 28 août 2020

L'an deux mil vingt,
le 28 août

Le conseil municipal de la commune de Prailles-La Couarde

Dûment convoqué le 19 août 2020

S'est réuni à la Mairie sous la présidence de

Madame Roselyne DEMION JACINTO, Maire.

Etaient présents :

Mmes Marie-Christine GROLLEAU, Nadine FRAPPIER, Caroline ROCHER, Dany BRICOU ;

Mrs Philippe CACLIN, Yannick MÉCHIN, Sébastien WATRIN, Sébastien BELAUD, Vincent PALLUAU, Jean-Luc GUERAIN, Grégory TREFFOT, Luc LAPEYRE, Alain FRITSCH, Christophe JOFFRIT, Nicolas BITTARD, Etienne PISTRE, David BAUDOUIN. .

Etaient absents excusés :

Christel PERSONNE a donné procuration à Roselyne DEMION JACINTO

Secrétaire :

M Christophe JOFFRIT a été nommé secrétaire de séance.

Après lecture, le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

- Avenant à la MO /Aménagement du centre bourg ; Commission d'Appel d'Offres, Réunion publique à prévoir
- Délibérations :
 - Clôture du budget Lotissement
 - ATC : convention de mise à disposition du terrain pour l'antenne téléphonique
 - Fonds Leader : délibération approuvant le plan de financement pour le terrain multisport
 - Désignation du représentant à la CLETC (Commission locale d'évaluation des transferts de charges Mellois en Poitou)
- Proposition d'un délégué à l'administration pour la commission électorale de contrôle
- Nomination au CCAS, Appel à contribution FSL et Fonds d'aide aux jeunes
- Suivi des travaux en cours
- Questions diverses :
 - Plantation arbre à Gros-Bois, subvention Mille chantiers, Organisation fête d'été, rentrée scolaire

I Avenant à la MO /Aménagement du centre bourg :

Mme la Maire donne lecture d'un avenant présenté par le Maître d'Œuvre M Bertrand MASSE.

L'avenant concerne la rémunération liée au travail de reprise des études, confiée au bureau PROFILS ETUDES dans le cadre d'un contrat de sous-traitance, suite à la disparition pour faillite du Cotraitant IMOTEP.

Le montant de l'avenant est fixé à 960 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Mme la Maire à signer l'avenant.

La commission d'Appel d'offres va se réunir le 3 septembre pour étudier les plis reçus.

II Réunion publique :

La commission communication va se réunir le 26 septembre pour préparer la réunion d'information sur le fonctionnement de l'équipe municipale :

Plusieurs sujets seront abordés :

- Présentation de l'organisation du Conseil municipal
- Présentation des projets en cours et à venir : cimetière Prailles, Aménagement du bourg, projet éolien, trame Peleboise
- Vivre ensemble, rôle des référents
- Mise à jour du site internet, panneaux d'affichage
- Numéros de voies
- Plan d'eau de Goux,
- Collecte de bacs semi-collectifs des ordures ménagères

Réunion prévue le 16 octobre de 20 h à 22 h avec verre de l'amitié si possible.

Boîte à idées à mettre en place le jour de la réunion

Les flyers seront distribués sous enveloppes avec logo ;

La prochaine commission pour la préparation de la réunion publique aura lieu le 16 septembre à 18 h 45.

III Délibérations :

1) Clôture budget annexe Lotissement :

Mme la maire fait savoir que le lotissement n'enregistre plus d'opérations en compte de classe 6xx et n'est pas financé par un emprunt bancaire. De ce fait, la collectivité peut clore son budget et intégrer les lots invendus dans son budget principal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, la clôture du budget annexe lotissement au 31.12.2020, et de procéder au transfert de terrains invendus sur le budget communal.

2) Convention de mise à disposition du terrain pour l'antenne téléphonique de Prailles :

Mme la Maire fait savoir qu'une nouvelle convention est proposée par ATC pour une durée de 12 ans à compter du 2028 pour une redevance de départ de 4700 € avec réévaluation annuelle de 2%.

Le conseil municipal décide de ne pas se prononcer ce jour et souhaite rencontrer un représentant d'ATC afin d'étudier une renégociation de la convention.

3) Subvention terrain multisport

Descriptif du projet :

En 2012, la commune de Prailles avait lancé une étude globale d'aménagement de son centre bourg avec une démarche participative. Cette étude avait été confiée à une équipe constituée de *GÉNIPLANT* (paysagiste), de l'atelier *URBANOVA* (urbaniste) et du bureau d'études technique *HYDRAULIQUE ENVIRONNEMENT*.

Cette étude avait donné lieu à une série de propositions d'aménagement qui n'a jamais été réalisée, le budget global étant jugé trop important par l'équipe municipale à l'époque.

La poursuite du processus de concertation déjà engagé

En 2012 les habitants ont été associés aux réflexions lors de plusieurs rencontres avec les techniciens d'*URBANOVA* et *GÉNIPLANT*. Ils ont alors formulé un certain nombre de constats, émis des souhaits pour l'avenir et donner leur avis sur les propositions d'aménagement. Il paraît nécessaire de revenir vers eux de manière à expliciter les raisons de l'abandon du projet de 2012 et recueillir de nouveau leurs souhaits et leurs envies pour l'avenir des espaces publics de Prailles, avec comme éléments nouveaux l'intégration du terrain « multisports » dans le périmètre d'aménagement, ainsi que la prise en compte du nouveau lotissement en entrée de bourg.

Un accompagnement de spécialistes

La commune a fait appel au *CAUE 79* pour l'aider à rédiger un cahier des charges concernant l'aménagement de la rue principale du centre bourg dite « rue du petit bourg », ainsi que les abords de la mairie et de l'école sur une partie de la « rue des écoles ».

La proposition d'aménagement de 2012 a permis d'affiner la demande, de maîtriser un peu plus les enjeux et de fixer de nouvelles priorités.

Un maître d'œuvre nouveau a été sollicité en 2016, le cabinet *IMOTEP 17*, qui a pu proposer des aménagements paysagers plus en accord avec les nouvelles orientations environnementales choisies.

Des objectifs prioritaires :

- Traiter la sécurité en faisant ralentir les voitures sur trois zones particulières : les abords de la mairie et de l'école, les abords de l'épicerie et l'entrée du bourg au niveau du lotissement.
- Créer des espaces partagés : chemins piétonniers, vélo et automobiles.
- Rendre accessibles les différents points incontournables du centre-bourg : Ecole, mairie, terrain « multisports », bibliothèque, épicerie, salle des fêtes.
- Rendre attractif ce centre bourg en en faisant un espace de cohésion sociale, d'échanges et de rencontres propice au « vivre ensemble ».
- Travailler à l'embellissement environnemental et paysager de ce cœur de bourg, en formant employés municipaux et riverains aux nouvelles contraintes liées à l'interdiction des produits phytosanitaires.
- Associer la population à la gestion de ce nouvel espace public.

L'étude permettra de prendre en compte la gestion des eaux pluviales ainsi que l'effacement des réseaux aériens.

Formuler des exigences environnementales sur la gestion de ce nouvel espace public

Le projet demandé au concepteur porte sur trois finalités :

- concevoir des espaces qui demandent un entretien très limité ; en simplifiant les espaces, en adaptant la palette végétale et en limitant la juxtaposition de matériaux imperméables.
- respecter le caractère rural de notre commune.
- accompagner les jardiniers de la commune sur des pratiques de gestion alternatives et écologiques.

Ce projet d'aménagement du bourg pourrait être réalisé en deux phases.

Plan de financement :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Aménagement du terrain multisport effectué par l'entreprise HUSSON	37 382,00 €	Europe – LEADER	29 906,00 €
		Autofinancement	7 476,00 €
Total	37 382,00 €		37 382,00 €

L'organe compétent approuve à l'unanimité des présents le projet et le plan de financement et autorise le représentant légal à solliciter la subvention.

4) Désignation du représentant de la commune de PRAILLES LA COUARDE à la Commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC) Mellois en Poitou

Considérant que la CLETC a été créée et par l'organe délibérant de Mellois en Poitou qui en a déterminé la composition par délibération adoptée le 30 juillet 2020,

Considérant que cette composition a été définie par un représentant par commune. La CLETC est composée de 62 membres soit un représentant par commune.

La commune de PRAILLES LA COUARDE est donc amenée à désigner le représentant qui siègera au sein de la CLETC.

Chaque commune sera invitée à délibérer avant le 30 septembre 2020. La réunion d'installation de la CLETC sera prévue en octobre 2020.

A l'unanimité, le conseil municipal désigne Mme Roselyne DEMION JACINTO pour siéger au sein de la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC) de Mellois en Poitou.

IV Commission de contrôle pour la liste électorale :

M PALLUAU Vincent en tant que titulaire et M TREFFOT Grégory, comme suppléant, sont nommés comme délégués communaux.

M Claude JUCHAULT en tant que titulaire et M Jacques PHELIPPEAU comme suppléant sont nommés comme délégués de l'administration.

V CCAS :

Mme la Maire fait savoir qu'elle doit nommer quatre personnes extérieures au conseil municipal pour compléter la composition du CCAS. Elle fait savoir Mme Estiot a présenté sa candidature.

Mme Grolleau va se charger de contacter d'autres personnes.

La prochaine réunion pour Soli 'Car aura lieu le 23 septembre à 19 h.

Mme la Maire présente les demandes de subvention pour le Fonds d'Aide aux jeunes et pour le Fonds de solidarité logement.

Les membres du CCAS valident la proposition pour le Fonds de l'aide aux jeunes pour un montant de 400 €. Concernant le Fonds de solidarité logement, les membres du CCAS souhaitent rencontrer un représentant du service habitat Logement du Conseil Départemental pour connaître plus en détail le fonctionnement.

- M Caclin fait un compte-rendu des réunions du comité d'attribution pour les aides aux entreprises. A ce jour, 6 dossiers ont été étudiés, 1 refusé et 36 000 € distribués pour les 5 dossiers. Depuis, 18 dossiers ont été déposés et sont recevables. Trente autres entreprises ont pris contact mais attendent le passage de l'été pour savoir comment elles vont évoluer.
- M Méchin fait savoir qu'il faudra des bénévoles pour la randonnée des châtaignes le 1^{er} novembre.
- Les prochains conseils municipaux auront lieu :
Les 25 septembre, 6 novembre et 11 décembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire,

le secrétaire,

les membres,